



# États financiers vérifiés 2024

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK / THE NEW BRUNSWICK SOCIETY**  
**FOR THE PREVENTION OF CRUELTY TO ANIMALS**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2024**

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**TABLE DES MATIÈRES**

**31 DÉCEMBRE 2024**

	<b><u>PAGE</u></b>
<b><u>Rapport du vérificateur indépendant</u></b> .....	1 - 3
<b><u>États financiers :</u></b>	
État de la situation financière.....	4
État des résultats.....	5
État de l'évolution de l'actif net.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes aux états financiers.....	8 - 12

# Shannon & Buffet, LLP

## Chartered Professional Accountants

GARY ARMSTRONG, CPA, CA    RON W. SAUNTRY, CPA, CA

Le 16 juin 2025

### **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de la Société Protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick / New Brunswick Society for the Prevention of Cruelty to Animals

Rapport sur la vérification des états financiers

#### ***Opinion avec réserve***

Nous avons vérifié les états financiers de The New Brunswick Society for the Prevention of Cruelty to Animals / la Société Protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick (l'Organisme), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état des opérations, les variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, à l'exception des ajustements, le cas échéant, que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de nous assurer de l'intégralité des revenus provenant des dons, tels que décrits dans la section *Fondement de l'opinion avec réserve* de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, sous tout aspect important, la situation financière de l'Organisme, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif.

#### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Comme de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme tire ses revenus de dons dont l'intégralité n'est pas susceptible d'être vérifiée de manière satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants enregistrés dans les registres de dépôts de l'Organisme et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pourraient être nécessaires aux revenus de dons, aux actifs et à l'actif net.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus précisément dans la section *Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers* du rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme, conformément aux exigences officielles pertinentes pour notre vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés comme fondement de notre opinion avec réserve.

### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de l'élaboration et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre l'élaboration d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles résultent de fraude ou d'erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation, et d'utiliser le principe comptable de la pérennité, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser l'exploitation, ou n'a pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Les personnes constituant la gouvernance sont chargées de surveiller la publication de l'information financière de l'Organisme.

### ***Responsabilité du vérificateur pour la vérification des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport du vérificateur qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada détectera toute inexactitude importante qui existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se fondant sur ces états financiers. Dans le contexte d'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel, et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. Nous avons également :

- Identifié et évalué les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçu et mis en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et obtenu des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celle qui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des déclarations inexacts ou un contournement du contrôle interne.
- Acquis une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Évalué le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes émises par la direction.
- Tiré des conclusions se rapportant au caractère approprié de la méthode comptable de la pérennité adoptée par la direction et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une inexactitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport du vérificateur sur les informations fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de vérification. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient amener l'Organisme à cesser ses activités.

- Évalué la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminé si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à dresser une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes constituant la gouvernance concernant, entre autres questions, la portée et le calendrier d'exécution de la vérification et les constatations importantes de la vérification, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre vérification.

*Shannon & Buffett LLP*

Chartered Professional Accountants

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
<b><u>ACTIFS</u></b>		
Courants :		
Espèces	545 955 \$	533 503 \$
Placements à court terme (note 3)	210 959	214 244
Comptes clients (note 4)	117 563	92 321
Dépenses payées d'avance	4 510	4 067
	<u>878 987</u>	<u>844 135</u>
Placements à long terme (note 3)	<u>3 602 178</u>	<u>3 174 894</u>
Immobilisations (note 5)	<u>123 293</u>	<u>96 883</u>
<b><u>PASSIF</u></b>		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	139 120 \$	101 631 \$
Revenus reportés	<u>120 025</u>	<u>193 945</u>
Total des dettes	<u>259 145</u>	<u>295 576</u>
<b><u>SOLDES DES FONDS</u></b>		
Fonds d'exploitation	1 872 716	1 344 448
Fonds de prévoyance	210 959	214 250
Forbes and Ruth MacLeod Fund	<u>2 261 638</u>	<u>2 261 638</u>
	<u>4 345 313</u>	<u>3 820 336</u>
	<u>4 604 458 \$</u>	<u>4 115 912 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration :

Administrateur / Administratrice \_\_\_\_\_

## LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

<b>Revenus :</b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
New Brunswick Animal Protection Fund	- \$	2 758 \$
Dons et frais d'adhérence	110 041	92 528
Legs	321 719	120 000
Fiducies et subventions de fondation	66 594	67 843
Province du N-B - Contrôle des chiens en milieu rural	622 365	615 971
Province du N-B - Subvention d'exécution	1 001 342	600 000
Province du N-B - Autres subventions	83 920	152 673
Contrôle des animaux – Autre	186 283	148 275
Médailles de chiens et permis de chenil	74 732	80 366
Remboursements de la TVH	64 143	43 910
Recouvrement des coûts	11 176	16 229
Collecte de fonds Rafflebox (dépenses)	-	(2 500)
Revenus de placements et divers	132 324	106 362
Variation de la valeur marchande des placements (note 3)	<u>290 827</u>	<u>162 505</u>
	<u>2 965 466</u>	<u>2 206 920</u>
<b>Dépenses :</b>		
Service de réponse téléphonique	68 696	34 783
Salaires et avantages sociaux	1 116 042	955 033
Heures d'inspection / frais de déplacement	18 401	18 799
Soins aux animaux / vétérinaires	433 970	225 739
Frais bancaires et intérêts	4 597	3 835
Frais de courtier	37 420	10 204
Collecte de fonds	13 052	787
Assurance	25 214	21 722
Opération de véhicule	148 471	113 008
Réunions et voyages	17 833	7 164
Divers	1 939	1 465
Bureau	32 740	34 531
Affranchissement	2 533	2 094
Services professionnels	66 568	60 696
Publicité/sensibilisation	74 976	60 423
Location / entrepôt	4 950	4 954
Réparations et entretien	10 360	8 438
Fournitures / Formation / Uniformes	23 164	32 640
Sous-traitance	65 883	60 000
Médailles et licences de chenil	-	6 340
Téléphone	25 964	23 353
TVH non récupérable	122 678	82 925
Amortissement	62 289	47 385
Frais du Fonds Queues heureuses/programme SNIP	<u>62 749</u>	<u>-</u>
	<u>2 440 489</u>	<u>1 816 318</u>
<b>Excédent de revenus (dépenses) pour l'année</b>	<u>524 977 \$</u>	<u>390 602 \$</u>

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE**  
**2024**

	<b>Fonds d'exploitation</b>	<b>Fonds de prévoyance</b>	<b>Forbes and Ruth MacLeod Fund</b>	<b>Total 2024</b>	<b>Total 2023</b>
Solde, début d'année	1 344 448 \$	214 250 \$	2 261 638 \$	3 820 336 \$	3 429 734 \$
Excédent des recettes sur les dépenses de l'année	524 977	-	-	524 977	390 602
Virements	<u>3 291</u>	<u>(3 291)</u>	-	-	-
Solde, fin d'année	<u>1 872 716 \$</u>	<u>210 959 \$</u>	<u>2 261 638 \$</u>	<u>4 345 313 \$</u>	<u>3 829 336 \$</u>

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

<b>ENCAISSE GÉNÉRÉE À PARTIR DE (UTILISÉE POUR) :</b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :</b>		
Excédent des recettes sur les dépenses de l'année	524 977 \$	390 602 \$
Articles ne nécessitant pas de décaissement :		
- Amortissement	62 289	47 385
- Variation de la valeur marchande des investissements	<u>(290 827)</u>	<u>(162 505)</u>
	296 439	275 482
Variation nette des actifs et passifs courants autres que l'encaisse et les placements à court terme (note 7)	<u>(62 116)</u>	<u>243 821</u>
	<u>234 323</u>	<u>519 303</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT:</b>		
(Augmentation) diminution des placements à court terme	3 285	(6 336)
(Augmentation) diminution des placements à long terme	(136 457)	1 216
Ajouts aux immobilisations	<u>(88 699)</u>	<u>(71 333)</u>
	<u>(221 871)</u>	<u>(76 453)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE, au cours de l'année</b>	12 452	442 850
<b>ENCAISSE, début d'année</b>	533 503	90 653
<b>ENCAISSE, fin d'année</b>	<u>545 955 \$</u>	<u>533 503 \$</u>

# LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

### **1. L'Organisme :**

L'Organisme a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick (loi privée de 1881) (loi publique de 1903) et il est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Organisme fournit des services de protection des animaux et d'éducation/d'inspection connexes.

### **2. Principales conventions comptables :**

#### **a) Méthode de comptabilité –**

Ces états financiers ont été élaborés conformément aux normes comptables canadiennes et aux organismes sans but lucratif.

L'Organisme suit la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Le montant de l'actif net désigné comme *Fonds de prévoyance* représente les fonds distingués en interne par l'Organisme en investissements à court terme. Le Forbes and Ruth MacLeod Fund est un fonds à affectation externe et représente un legs de dotation de la succession de Ruth A. MacLeod qui sera détenu à perpétuité avec un revenu annuel disponible pour les opérations de l'Organisme.

#### **b) Encaisse –**

La trésorerie comprend les fonds disponibles et les soldes de trésorerie détenus par les banques et les courtiers en placement.

#### **c) Placements à court et à long terme –**

Les investissements sont constitués de fonds communs de placement et d'actions détenus par des courtiers en placement et comptabilisés à la juste valeur (prix du marché coté). La variation de la valeur marchande des placements est enregistrée dans l'état des résultats.

#### **d) Immobilisations –**

Les ajouts aux immobilisations sont comptabilisés au coût. Les dotations aux amortissements sont constituées selon la méthode linéaire comme suit :

Matériel de bureau et équipement de terrain	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	5 ans
Enseigne	5 ans

# LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

### 2. Principales conventions comptables (suite) :

#### e) Constatation des produits

Les dons, adhésions, legs, revenus de fiducie, subventions de fondations et intérêts/revenus divers sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut être raisonnablement estimé et que la collecte est raisonnablement assurée.

Les remboursements de TVH, fonds pour le Contrôle des animaux – Autres et les revenus provenant de la province du Nouveau-Brunswick sont constatés dans l'année au cours de laquelle les remboursements correspondants sont obtenus, les services rendus et les coûts engagés.

Les revenus des médailles de chien et permis de chenil sont constatés lorsque les médailles/permis sont vendus.

Les legs/contributions de dotation sont enregistrés comme des augmentations directes de l'actif net (soldes des fonds).

#### f) Utilisation d'estimations –

L'élaboration d'estimations financières, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants présentés dans les états financiers. De par leur nature, leurs estimations sont sujettes à l'incertitude des mesures et les résultats réels pourraient différer.

#### g) Dons de services –

La valeur des dons de services à l'Organisme, tels que le travail bénévole, n'est pas constatée dans les comptes.

#### h) Instruments financiers –

##### (i) Évaluation des instruments financiers

L'Organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle les évalue ensuite au coût amorti, à l'exception des placements à court et à long terme, qui sont évalués à leur valeur de marché. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer.

##### (i) Réduction de valeur

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation en cas d'indices de réduction de valeur. Le montant de la dépréciation (reprise) est comptabilisé dans l'excédent des produits (charges) de l'exercice dans l'état des résultats. La réduction de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise à hauteur de l'amélioration, directement ou par ajustement du compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment.

# LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

### 3. Placements :

<b>Court terme:</b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
Fonds communs de placement	<u>210 959 \$</u>	<u>214 244 \$</u>
<b>Long terme:</b>		
Fonds communs de placement	2 913 222 \$	2 636 736 \$
Actions	<u>688 956</u>	<u>538 158</u>
	<u>3 602 178 \$</u>	<u>3 174 894 \$</u>

La somme de 2 261 638 \$ des investissements à long terme représente des actifs affectés d'origine externe pour le Forbes and Ruth MacLeod Fund.

### 4. Comptes clients :

	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
Contrôle animalier	53 420 \$	38 653 \$
Montants en fiducie	-	6 100
Remboursement de TVH à recevoir	64 143	43 910
Province du Nouveau-Brunswick, EPFT	<u>-</u>	<u>3 658</u>
	<u>117 563 \$</u>	<u>92 321 \$</u>

### 5. Immobilisations :

	<b>Coût</b>	<b>Cumul des amortissements</b>	<b>Valeur comptable nette 2024</b>	<b>Valeur comptable nette 2023</b>
Matériel de bureau et équipement de terrain	66 474 \$	42 408 \$	24 066 \$	33 556 \$
Matériel informatique	45 981	35 203	10 778	15 831
Véhicules	392 249	303 800	88 449	47 496
Enseigne	<u>1 475</u>	<u>1 475</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>506 179 \$</u>	<u>382 886 \$</u>	<u>123 293 \$</u>	<u>96 883 \$</u>

**LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2024**

**6. Crédoiteurs et charges à payer :**

	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
Retenues sur salaire payables	35 417 \$	30 761 \$
Autres dettes	<u>103 703</u>	<u>70 870</u>
	<u>139 120 \$</u>	<u>101 631 \$</u>

**7. Variation nette des actifs et passifs courants autres que l'encaisse et les placements à court terme :**

	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>
(Hausse) baisse des comptes clients	(25 242) \$	364 923 \$
(Hausse) baisse des charges payées d'avance	(443)	3 607
Hausse des crédoiteurs et charges à payer	37 489	20 840
(Diminution) des produits constatés d'avance	<u>73 920</u>	<u>145 549</u>
	<u>(62 116) \$</u>	<u>243 821 \$</u>

**8. Engagements :**

L'Organisation loue du matériel dans le contexte de contrats de location-exploitation et d'engagements contractuels qui prennent fin à différentes dates entre 2027 et 2028.

Les paiements minimums futurs, par an et au total, sont les suivants :

2025	-	98 100 \$
2026	-	118 100
2027	-	136 200
2028	-	<u>35 300</u>
		<u>387 700 \$</u>

# LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

### **9. Instruments financiers :**

L'Organisation est exposée aux risques suivants par le biais de ses instruments financiers :

#### **Risque de liquidité -**

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de répondre à une demande de liquidités ou de financer ses obligations à leur échéance.

L'Organisme atténue son risque de liquidité en élaborant un budget d'exploitation annuel, en anticipant les activités d'investissement et de financement et en détenant des actifs pouvant être facilement convertis en espèces.

#### **Risque du marché -**

Les investissements de l'Organisme sont cotés sur un marché actif et sont donc soumis aux taux du marché. Les fluctuations du marché peuvent entraîner des changements importants dans la valorisation de ces investissements. La variation de la valeur marchande des placements de 290 827 \$ (2023 – 162 505\$) comprend les gains/pertes réalisés et non réalisés.

#### **Risque de change –**

Le risque de change est le risque que la juste valeur, ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, fluctuent en raison des variations des taux de change. Une part importante des placements à long terme sont cotés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux de change approprié. Par conséquent, ces investissements sont exposés aux fluctuations des taux de change.

### **10. Élément de passif éventuel :**

Il y a une réclamation et une demande reconventionnelle correspondante contre l'Organisme (résultant d'un problème avec un animal) en cours au 31 décembre 2024. Le règlement, le cas échéant, de cette réclamation et/ou demande reconventionnelle sera pris en compte dans la période de règlement.

### **11. Chiffres comparatifs :**

Certains chiffres de 2023 présentés à des fins comparatives ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptés pour l'exercice 2024.